

Conseil des Ministres

Paris, 3 mai. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin au palais de l'Élysée, sous la présidence de M. Poincaré.

L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES

Le président du conseil, ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts, a soumis à la signature du président de la République un décret par lequel M. Fougères, professeur-adjoint à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, est nommé, pour six ans, directeur de l'École française d'Athènes.

MOUVEMENT ADMINISTRATIF

Le ministre de l'intérieur a fait approuver le mouvement administratif suivant, qui a pour point de départ la nomination de deux préfets de 1^{re} classe, remplacés l'un M. Boncourt, préfet de l'Aisne, admis à faire valoir ses droits à la retraite, l'autre, M. Calmes, préfet de l'Indre, nommé directeur des Journaux officiels.

Sont nommés :
Préfet de l'Aisne : M. Ténot, préfet d'Indre-et-Loire.

Préfet de l'Indre-et-Loire : M. Le Bourdon, préfet de la Manche.

Préfet de la Seine-et-Oise : M. Canal, préfet des Hautes-Pyrénées.

Préfet de la Manche : M. Giraud, préfet de la Savoie.

Préfet de la Seine : M. Gendrier, préfet de Vendée.

Préfet de Vendée : M. Lambert-Rochet, préfet de la Vienne.

Préfet de la Vendée : M. Tardif, sous-préfet de la Vienne.

Préfet des Hautes-Pyrénées : M. Massenet, sous-préfet de Saint-Quentin.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Le ministre des affaires étrangères a exposé la situation actuelle.

LES HABITATIONS À BON MARCHÉ

Le ministre du travail a soumis à la signature du président de la République les décrets portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 23 décembre 1912 sur les habitations à bon marché.

Ces décrets, ainsi qu'une instruction des ministres de l'intérieur et du travail et une circulaire du ministre du travail concernant la nouvelle loi, paraîtront demain au Journal officiel.

Le prochain conseil se réunira mardi matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Poincaré.

Conseil Supérieur de la Guerre

Paris, 3 mai. — Le conseil supérieur de la guerre, réuni à trois heures et après-midi, à l'Élysée, sous la présidence de M. Raymond Poincaré, a continué l'étude commune de la défense des côtes.

Le recrutement des magistrats

Paris, 3 mai. — Aujourd'hui s'est terminée, au ministère de la Justice, la première session de l'examen professionnel pour l'exercice 1913. M. Mercier, conseiller à la Cour de cassation, qui présidait la commission d'examen, a fait connaître le résultat des épreuves. Sur 53 candidats qui se sont présentés, 41 ont été admis. L'examen a donné 1.300 francs, soit de moins en moins les jeunes gens.

Pour remédier à cette crise, nous croyons savoir que le garde des sceaux a décidé d'inscrire comme annexes, dans le projet de budget de la justice, un crédit de 1.500.000 francs, dont une partie va servir à favoriser le début des candidats magistrats.

Grâce à ce crédit, en effet, le traitement des juges suppléants, rétribué par un traitement de 1.500 à 2.500 francs.

D'autre part, les juges et substituts de la classe bénéficiaire pour leur part d'une augmentation de traitement de 500 francs.

On sait que le président du conseil, accompagné des ministres de l'intérieur, des affaires étrangères et du travail, présidera demain la séance de clôture du congrès.

Briand à Saint-Etienne

Saint-Etienne, 3 mai. — M. Briand, ancien président du conseil, est arrivé ce matin à neuf heures et demie à Saint-Etienne, venant de Paris. Il était accompagné de M. Poyodet, ancien chef adjoint de son cabinet. Le préfet de la Loire et M. Delay, maire de Saint-Chamond, l'attendaient sur le quai de la gare. M. Briand s'est rendu à l'hôtel de France. Il prendra part au congrès des établissements de bienfaisance qui se tiend en ce moment à Saint-Etienne et assistera à une réunion privée des membres de son comité. Il ne fera pas de discours politique.

Le Congrès des Petites A

Caen, 3 mai. — La séance du congrès des petites A normandes s'est ouverte ce matin sous la présidence de M. Edouard Pellé, inspecteur général de l'Instruction publique, assisté de M. Robelin, inspecteur d'académie à Caen.

M. Pellé a prononcé un discours dans lequel, tout en félicitant des résultats déjà acquis dans la région en ce qui concerne les associations post-scolaires et les cours d'adultes, il a souligné la nécessité de s'entendre plus encore sur l'action de ceux-ci.

Une adresse a ensuite été votée au président de la République pour lui affirmer le loyalisme républicain des congressistes et leur attachement à sa personne.

On sait que le président du conseil, accompagné des ministres de l'intérieur, des affaires étrangères et du travail, présidera demain la séance de clôture du congrès.

La vente des tabacs et des cigares

Paris, 3 mai. — D'après les chiffres publiés par l'administration, la vente des tabacs, au cours de la dernière année, a été particulièrement florissante. Voici les principaux chiffres :

En 1911, il avait été vendu 41.732.737 kilos de tabacs, cigares ou cigaretes, d'une valeur globale de 503.385.176 francs ; pour l'année 1912, le bilan provisoire se chiffre par une vente de 43.109.265 kilos de produits divers, soit une majoration de 1.376.528 francs, un excédent sur les chiffres de 1911 de 1.377.109 francs et de 25.480.875 francs.

Les plus importantes augmentations ont été produites par la vente des scierettes (12 millions 023.330 francs) et des cigaretes de prix moyen (6.116.685 francs). Les tabacs de luxe ont donné 3.804.096 francs et les cigares de vente courante, 2.330.220 francs. La circulation retenant aux anciens prix la scierette moyenne et les cigaretes fabriquées avec ce tabac a rétabli l'équilibre dans la consommation qui, on le sait, s'est portée, à la suite de l'augmentation de prix, sur les tabacs ordinaires. On signale aussi, parmi les causes de la prospérité de la vente des cigares, la création de nouvelles sortes accueillies favorablement, comme les « picaduros ».

LE DÉPART DE M. DELCASSÉ

Paris, 3 mai. — M. Delcassé, ambassadeur de France à Saint-Petersbourg, qui à la demande du gouvernement était venu passer quelques jours à Paris pour rendre compte des premiers résultats de son séjour en Russie, est parti à une heure, est accompagné par le Nord-Express, se rendant directement à Saint-Petersbourg.

M. Delcassé a été salué sur le quai de la gare par M. Piccioni, ministre plénipotentiaire, représentant le ministre des affaires étrangères.

LA CRISE SARDINIÈRE

Paris, 3 mai. — Le syndicat national des fabricants de conserves de sardines et autres poissons a adressé à M. de Monzie, sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande, la lettre suivante :

Monsieur le Ministre,
Par votre télégramme du 26 avril, qui répondait à ma lettre du 25, vous avez voulu me faire savoir que le syndicat national des fabricants de conserves de sardines, ayant accepté l'arbitrage proposé par vous sur la demande des pêcheurs sables, vous alliez provoquer la nomination de l'arbitre des marins pêcheurs, et en même temps, vous m'invitez à désigner celui du syndicat.

Nous avons pensé, monsieur le ministre, que pour donner plus d'autorité à la sentence qui sera rendue par la commission arbitrale et pour la faire accepter plus facilement par tous les intéressés, il convenait de choisir une personnalité complètement étrangère au litige qui met aux prises pêcheurs et fabricants, dont l'indépendance nous paraît assurée.

Le président du tribunal de commerce de la Seine, qui nous a fait l'honneur d'accepter la mission de défendre les intérêts de notre industrie.

Nous vous prions, monsieur le ministre, de vouloir bien prendre note de cette communication, et d'agréer l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

Le secrétaire, A. BENOIT.

Pierre LEMY.

La veuve Belvols sera-t-elle guillotinée ?

Paris, 3 mai. — Le président de la République a convoqué pour lundi Me B. Stein, avocat de Louise Belvols que la cour de cassation a condamnée à mort le 17 février dernier pour assassinat d'une marchande d'all de Levallois-Perret.

Le cas de Louise Belvols vient d'être examiné par la commission des grâces. Quelle décision a été prise ? On l'ignore encore, mais il est probable que cette femme ne sera guillotinée.

Rappelons à ce sujet que la dernière femme guillotinée en France, Jeanne Thomas, fut exécutée à Rome le 24 janvier 1887. Elle avait, avec la complicité de son mari, brûlé vive sa belle-mère.

Le Congrès des Petites A

Caen, 3 mai. — La séance du congrès des petites A normandes s'est ouverte ce matin sous la présidence de M. Edouard Pellé, inspecteur général de l'Instruction publique, assisté de M. Robelin, inspecteur d'académie à Caen.

La Guerre des Balkans

L'Autriche et l'Italie voudraient se partager l'Albanie

Tandis que la solution de l'affaire de Scutari demeure en suspens, dans l'attente de la réponse que feront lundi les puissances alliées, les négociations pour l'Albanie se développent avec une activité imprévue.

D'après les informations de Vienne et de Rome, il semble que l'échange de vues signalé depuis quelques jours entre les gouvernements austro-italien et italien soit au point d'aboutir à un accord formel.

Le second assaut de la disposition de l'accord de 1903, où l'Autriche et l'Italie s'engageaient mutuellement à s'abstenir de toute intervention individuelle en Albanie, l'entente qui paraît avoir été mise au point dans la journée d'hier admet la division de l'Albanie en deux sphères d'influence dont la rivière Skoumbi constituerait la démarcation : la zone septentrionale (avec Scutari, Saint-Jean-de-Médias, Alessio, Durazzo, Tirana, El-Bassan) est réservée à l'Autriche ; la zone méridionale (avec Berat, Valona, et la côte faisant face à Corfou — côte d'ailleurs occupée par la Grèce) est réservée à l'Italie.

L'accord austro-italien paraît être, dans son projet de rédaction officielle, limité à l'attribution de ces sphères d'influence. Mais il est des aujourd'hui évident que les deux gouvernements préparent des mesures d'exécution de réalisation immédiate.

Le gouvernement italien témoigne d'ailleurs une tendance à l'action positive au moins égale à celle du gouvernement de Vienne.

Une division navale est depuis jeudi concentrée à Brindisi, prête à appareiller pour la côte albanaise. Un corps de débarquement de 10.000 hommes est en route pour être réparti entre Ancône et Bari. Quarante heures, l'Italie serait en mesure d'opérer l'occupation effective de Valona.

Les préparatifs militaires et navals de l'Autriche, qui remontent à près de six mois, rendent une action parallèle réalisable d'heure en heure. Si l'Autriche et l'Italie mettent à exécution leur plan d'intervention, l'Autriche-Hongrie saisis l'occasion de régler l'affaire de Scutari en même temps que l'affaire d'Albanie.

Le gouvernement de Vienne restait d'ailleurs décidé à attendre sur ce point les résultats de la conférence de lundi à Londres. Au cas où ces résultats ne lui permettraient pas d'accomplir une évacuation immédiate et sans conditions préjudiciables de Scutari, l'Autriche-Hongrie mettrait un débarquement à Saint-Jean-de-Médias et dirigerait une colonne sur Scutari à travers le territoire albanais, tout en procédant à l'occupation progressive de sa zone d'influence.

Il est très probable de prétendre apprécier les conséquences d'un échec de ce programme. Le fait d'attendre la réalisation des faits pour en mesurer la portée. Encore peut-on constater que les risques immédiats ou prochains de l'Autriche-Hongrie ne paraissent pas s'étendre aux opérations possibles de l'Autriche et de l'Italie en Albanie.

Mais il faut bien rappeler, d'autre part, que l'action austro-italienne — et déjà l'entente austro-italienne — n'impliquent un démenti brutal aux déclarations, tout à fait exactes, de la conférence de Londres. L'autonomie de l'Albanie est une des bases essentielles du compromis européen et prétend la conférence ; et cette autonomie ne peut sincèrement se concevoir que sous un contrôle collectif et solidaire des puissances. Le principe des sphères d'influence, l'occupation, même à titre provisoire, sont-ils compatibles avec la théorie et surtout avec la pratique de cette autonomie albanaise, où l'Europe se flatte d'imposer une solution inoffensive de la crise présente.

Une entente austro-italienne pour le partage de l'Albanie

Vienne, 3 mai. — Il paraît certain que des négociations sont actuellement engagées entre le cabinet de Vienne et celui de Rome pour la transformation de l'arrangement de 1903 en une convention relative au partage de l'Albanie en zones d'influence qui délimiterait le cours de la rivière Skoumbi.

Comme corollaire à ces arrangements, on peut prévoir l'occupation prochaine de Valona par l'Autriche. Ces occupations ont un caractère provisoire et seraient motivées par la nécessité de maintenir l'ordre troublé par la tentative d'Essad pacha (Havas).

Démenti Italien

Rome, 3 mai. — Une note officielle déclare d'urgence de fondement « la nouvelle publiée par quelques journaux relativement à un accord entre l'Italie et l'Autriche-Hongrie pour le partage de l'Albanie et pour la division générale et surintendante. »

« Les déclarations de M. d'Esquieu, que le visi, il y a pas plus de quinze jours, est heureux et s'exprime de sa femme, me bouleverse et m'épouvante. »

« Je pressens un mystère ; je crois que ce mystère, la vagabonde nous en donnerait le clé. »

« Mysterie, peut-être docteur, mais mystère familial, ne regardant en rien la justice. Par conséquent... »

« Je ne regrette qu'une chose, c'est de n'avoir pu, malgré ma obligations, tirer une seule parole sensée de Mme d'Esquieu. »

« M. Darbois la verra lorsqu'elle sera plus calme ; il l'interrogera en mon lieu et place et me rendra compte du résultat, si, ce dont je doute, ce résultat est intéressant. »

« Moi aussi, je le verrai, je lui parlerai... »

« Elle me fait peur avec son teint livide et ses grands yeux fixes. »

« Peut-être, objecte le juge d'instruction, se sent-elle la cause involontaire de ce suicide, et en éprouve-t-elle du remords ? »

« Pauvre créature ! Elle m'inspire une pitié sans bornes ! »

« Voyez, monsieur, votre impartialité de magistrat a pu résister aux racontars stupides dont on vous a rebattu les oreilles, aux commentaires malveillants des uns et des autres sur une femme dont le seul tort est d'être belle et sans reproche. »

« Si je ne lui reste qu'un ami, ce sera moi. Je crois connaître son âme, je l'estime et la plains sincèrement. »

« L'enquête s'achève sur ces mots, car la voiture s'arrêtait devant le perron. »

Tenez ! sous son bras sa serviette bordée de papier, M. Bourguet y prit place.

La Guerre des Balkans

L'Autriche et l'Italie voudraient se partager l'Albanie

Tandis que la solution de l'affaire de Scutari demeure en suspens, dans l'attente de la réponse que feront lundi les puissances alliées, les négociations pour l'Albanie se développent avec une activité imprévue.

D'après les informations de Vienne et de Rome, il semble que l'échange de vues signalé depuis quelques jours entre les gouvernements austro-italien et italien soit au point d'aboutir à un accord formel.

Le second assaut de la disposition de l'accord de 1903, où l'Autriche et l'Italie s'engageaient mutuellement à s'abstenir de toute intervention individuelle en Albanie, l'entente qui paraît avoir été mise au point dans la journée d'hier admet la division de l'Albanie en deux sphères d'influence dont la rivière Skoumbi constituerait la démarcation : la zone septentrionale (avec Scutari, Saint-Jean-de-Médias, Alessio, Durazzo, Tirana, El-Bassan) est réservée à l'Autriche ; la zone méridionale (avec Berat, Valona, et la côte faisant face à Corfou — côte d'ailleurs occupée par la Grèce) est réservée à l'Italie.

L'accord austro-italien paraît être, dans son projet de rédaction officielle, limité à l'attribution de ces sphères d'influence. Mais il est des aujourd'hui évident que les deux gouvernements préparent des mesures d'exécution de réalisation immédiate.

Le gouvernement italien témoigne d'ailleurs une tendance à l'action positive au moins égale à celle du gouvernement de Vienne.

Une division navale est depuis jeudi concentrée à Brindisi, prête à appareiller pour la côte albanaise. Un corps de débarquement de 10.000 hommes est en route pour être réparti entre Ancône et Bari. Quarante heures, l'Italie serait en mesure d'opérer l'occupation effective de Valona.

Les préparatifs militaires et navals de l'Autriche, qui remontent à près de six mois, rendent une action parallèle réalisable d'heure en heure. Si l'Autriche et l'Italie mettent à exécution leur plan d'intervention, l'Autriche-Hongrie saisis l'occasion de régler l'affaire de Scutari en même temps que l'affaire d'Albanie.

Le gouvernement de Vienne restait d'ailleurs décidé à attendre sur ce point les résultats de la conférence de lundi à Londres. Au cas où ces résultats ne lui permettraient pas d'accomplir une évacuation immédiate et sans conditions préjudiciables de Scutari, l'Autriche-Hongrie mettrait un débarquement à Saint-Jean-de-Médias et dirigerait une colonne sur Scutari à travers le territoire albanais, tout en procédant à l'occupation progressive de sa zone d'influence.

Il est très probable de prétendre apprécier les conséquences d'un échec de ce programme. Le fait d'attendre la réalisation des faits pour en mesurer la portée. Encore peut-on constater que les risques immédiats ou prochains de l'Autriche-Hongrie ne paraissent pas s'étendre aux opérations possibles de l'Autriche et de l'Italie en Albanie.

Mais il faut bien rappeler, d'autre part, que l'action austro-italienne — et déjà l'entente austro-italienne — n'impliquent un démenti brutal aux déclarations, tout à fait exactes, de la conférence de Londres. L'autonomie de l'Albanie est une des bases essentielles du compromis européen et prétend la conférence ; et cette autonomie ne peut sincèrement se concevoir que sous un contrôle collectif et solidaire des puissances. Le principe des sphères d'influence, l'occupation, même à titre provisoire, sont-ils compatibles avec la théorie et surtout avec la pratique de cette autonomie albanaise, où l'Europe se flatte d'imposer une solution inoffensive de la crise présente.

Préparatifs militaires

Le régime d'exception (dit point d'état de siège) a été proclamé aujourd'hui pour la Bosnie-Herzégovine.

Les mesures d'exception ordonnées le 1er mai et sanctionnées par une décision impériale de la même date suspendant quelques articles de la Constitution du pays, établissent des restrictions concernant les passeports, le régime des étrangers et le droit d'établissement, soumettent la population civile à la juridiction militaire et imposent des prescriptions restrictives et une surveillance des communications géographiques et téléphoniques.

Alors que les militaires officiels montraient à ce sujet une extrême réserve, les journaux fournissent des précisions sur les préparatifs militaires qui sont faits en Italie.

Un signalé des mouvements de troupes entre Ancône et Bari s'agitait de la concentration, dans cette région, d'un corps de débarquement d'environ 30.000 hommes, destinés à l'occupation éventuelle de Valona.

Ces troupes seraient placées sous le commandement du général Codrora.

On assure que, par suite des règlements en vigueur, la marine italienne vit toujours sur le pied de guerre, et que, sans apporter un trouble appréciable à la répartition actuelle des forces de terre, il sera toujours facile de prêter dans les garnisons diverses des contingents nécessaires dans l'hypothèse d'une intervention.

Bona-Sera, 3 mai. — Les réquisitions de chevaux et d'instruments de transports se poursuivent. Une brigade est concentrée à Domonovic au sud de Mostar. Les troupes de la circonscription militaire viennent de recevoir leurs munitions de guerre.

Des troupes ont été envoyées en grand nombre de Graz et de Laibach dans le centre de la monarchie.

L'artillerie du 116 corps a été expédiée dans le courant de la nuit dernière de Venise à Trieste. Le débarquement aura lieu à Brindisi à la pointe sud de la frontière austro-hongroise, au sud de Cattaro.

On paraît s'attendre à ce que les mesures militaires soient exécutées dès aujourd'hui ou demain.

L'attitude de l'Allemagne

Berlin, 3 mai. — A Berlin, on exprime la plus grande réserve au sujet de l'action austro-italienne en Albanie. On considère qu'une semblable expédition intéresserait en première ligne, les cabinets de Vienne et de Rome.

C'est ce qui aurait voulu à Berlin qu'une troisième puissance participât à l'expédition, au cas où elle deviendrait inévitable. Tous les vint généraux et surintendants bruyants.

« A la faveur du tumulte, le régisseur se glissa hors des cuisines. »

« Elles étaient situées dans un coquet pavillon attenant au corps de logis principal. Trois marches à descendre et l'on se trouvait dehors. »

« Au moment où, ayant contourné le château, Tricot atteignait le grand perron faisant face à l'édifice principal, le juge de paix M. Darbois, le juge d'instruction M. Bourguet et le docteur Dommenge y apparurent. »

« La voiture du juge de paix de Barnévilles allait reconduire à la gare le magistrat venu de Nancy, l'enquête se trouvant virtuellement clore par le fait de l'impossibilité où l'on était d'interroger le témoin sur lequel on comptait le plus. »

« C'est ce qui résuma d'un mot M. Bourguet en prenant congé du médecin. »

« Une voulez-vous, docteur, nous ne pouvons attendre le réveil par trop incertain de notre dormeuse, d'autant plus qu'il était donné les précédents, cela pourrait nous mener fort loin... jusqu'à la plus extrême violence. »

« Mais il n'est point impossible de supposer que cette bizarre créature, jugeant bon de m'enterrer, me contraindra à déguermonner mon dossier au magistrat qui prendra ma succession. »

« Du reste, l'affaire me paraît assez claire. Y a-t-il un véritable suicide ? »

« Oui, me répondrez-vous ; toutes les précautions militent en faveur d'un suicide. »

« Donc, s'il y a un suicide, l'action judiciaire s'agit de ce fait, et je n'ai plus rien à chercher ici. »

« Le vieux médecin secoua obstinément sa tête blanche. »

La Guerre des Balkans

L'Autriche et l'Italie voudraient se partager l'Albanie

Tandis que la solution de l'affaire de Scutari demeure en suspens, dans l'attente de la réponse que feront lundi les puissances alliées, les négociations pour l'Albanie se développent avec une activité imprévue.

D'après les informations de Vienne et de Rome, il semble que l'échange de vues signalé depuis quelques jours entre les gouvernements austro-italien et italien soit au point d'aboutir à un accord formel.

Le second assaut de la disposition de l'accord de 1903, où l'Autriche et l'Italie s'engageaient mutuellement à s'abstenir de toute intervention individuelle en Albanie, l'entente qui paraît avoir été mise au point dans la journée d'hier admet la division de l'Albanie en deux sphères d'influence dont la rivière Skoumbi constituerait la démarcation : la zone septentrionale (avec Scutari, Saint-Jean-de-Médias, Alessio, Durazzo, Tirana, El-Bassan) est réservée à l'Autriche ; la zone méridionale (avec Berat, Valona, et la côte faisant face à Corfou — côte d'ailleurs occupée par la Grèce) est réservée à l'Italie.

L'accord austro-italien paraît être, dans son projet de rédaction officielle, limité à l'attribution de ces sphères d'influence. Mais il est des aujourd'hui évident que les deux gouvernements préparent des mesures d'exécution de réalisation immédiate.

Le gouvernement italien témoigne d'ailleurs une tendance à l'action positive au moins égale à celle du gouvernement de Vienne.

Une division navale est depuis jeudi concentrée à Brindisi, prête à appareiller pour la côte albanaise. Un corps de débarquement de 10.000 hommes est en route pour être réparti entre Ancône et Bari. Quarante heures, l'Italie serait en mesure d'opérer l'occupation effective de Valona.

Les préparatifs militaires et navals de l'Autriche, qui remontent à près de six mois, rendent une action parallèle réalisable d'heure en heure. Si l'Autriche et l'Italie mettent à exécution leur plan d'intervention, l'Autriche-Hongrie saisis l'occasion de régler l'affaire de Scutari en même temps que l'affaire d'Albanie.

Le gouvernement de Vienne restait d'ailleurs décidé à attendre sur ce point les résultats de la conférence de lundi à Londres. Au cas où ces résultats ne lui permettraient pas d'accomplir une évacuation immédiate et sans conditions préjudiciables de Scutari, l'Autriche-Hongrie mettrait un débarquement à Saint-Jean-de-Médias et dirigerait une colonne sur Scutari à travers le territoire albanais, tout en procédant à l'occupation progressive de sa zone d'influence.

Il est très probable de prétendre apprécier les conséquences d'un échec de ce programme. Le fait d'attendre la réalisation des faits pour en mesurer la portée. Encore peut-on constater que les risques immédiats ou prochains de l'Autriche-Hongrie ne paraissent pas s'étendre aux opérations possibles de l'Autriche et de l'Italie en Albanie.

Mais il faut bien rappeler, d'autre part, que l'action austro-italienne — et déjà l'entente austro-italienne — n'impliquent un démenti brutal aux déclarations, tout à fait exactes, de la conférence de Londres. L'autonomie de l'Albanie est une des bases essentielles du compromis européen et prétend la conférence ; et cette autonomie ne peut sincèrement se concevoir que sous un contrôle collectif et solidaire des puissances. Le principe des sphères d'influence, l'occupation, même à titre provisoire, sont-ils compatibles avec la théorie et surtout avec la pratique de cette autonomie albanaise, où l'Europe se flatte d'imposer une solution inoffensive de la crise présente.

Incident anglo-bulgaro à Salonique

Salonique, 3 mai. — Un incident vient de se produire entre le consul d'Angleterre et le général Hessaupichoff représentant du gouvernement bulgare à Salonique. Le général sollicita du consul, membre de la commission internationale des réfugiés, l'autorisation de rapatrier trois mille réfugiés de la Kocana, occupés actuellement par les troupes bulgares.

Le consul donna l'autorisation sans réserve pour la sécurité des personnes et des biens de ces réfugiés. Le général répondit que sa parole suffisait, mais le consul insista, affirmant qu'il préférait faire émigrer les réfugiés en Asie-Mineure et des garanties suffisantes n'étaient pas données.

La démarche des Puissances à Cattigue

Cattigue, 3 mai. — Les représentants des grandes puissances ont remis aujourd'hui au gouvernement monténégrin une communication qui est de tout point identique à celles déjà remises à Sofia, Belgrade et Athènes.

Cattigue, 3 mai. — Le gouvernement, d'accord avec la Couronne, a décidé de convoquer la Skoupchtina pour jeudi prochain, en session extraordinaire.

Les Puissances et la Paix

Bergrade, 3 mai. — Après avoir reçu hier communication de la note des puissances, M. Pachitch, président du conseil, a répondu qu'il prenait acte de cette communication. Il a déclaré que les délégués de la Serbie chargés de suivre les pourparlers de paix seront les mêmes que ceux qui assisteront déjà aux premières négociations et que Londres était la ville choisie par les alliés comme lieu de réunion pour les plénipotentiaires.

LA REPONSE TURQUE SE FAIT ATTENDRE

Constantinople, 3 mai. — La Porte n'a pas répondu jusqu'à présent à la note des puissances.

On dit que Hakkî pacha n'a pas encore accepté d'être le chef de la délégation ottomane qui va être envoyée à Londres.

Le maintien sous les drapeaux de la classe 1910

Le Journal publiait hier matin, sous ce titre : La classe de 1910 sera maintenue sous les drapeaux. — Telle est la décision qui sera prise aujourd'hui par le Conseil des ministres à l'information suivante :

« Usant de l'autorisation qui lui est conférée par la loi de 1905, le gouvernement va décider le maintien sous les drapeaux de la classe qui, après deux ans de service, devait être libérée au mois d'octobre prochain. »

Cette décision sera examinée et prise aujourd'hui en conseil des ministres. Elle était prévue depuis déjà quelque temps. Dans une entrevue avec la commission de l'armée, à la Chambre, le 28 mars dernier, M. Barthou, président du conseil, avait en effet indiqué le vœu du gouvernement de maintenir sous les drapeaux la classe 1910 pendant les années supplémentaires.

La loi de deux ans a donné au gouvernement, sous les conditions prévues par l'article 33, cette faculté. Le président du conseil entend et user. Et il va proposer à ses collaborateurs d'arrêter dès aujourd'hui cette importante décision.

Conformément à la loi de 1905, la résolution gouvernementale maintenant